

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et
Patrimoine

Sous matière :
Aliénations

OBJET :
VENTE TERRAIN
SITUE « EN
TOURRE », CADASTRE
SECTION AW N°74,
160 ET 128

Séance du Conseil Municipal du 07 juin 2016,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD
Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline,
GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François,
BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL
KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, LINOUE Stéphane, THOMAS Guy,
ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,
M. GRIMAUD Gérard donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme BARTHES Chantal,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUE Stéphane,
Mme CHOPIN Marie-Christine donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est propriétaire d'un
terrain situé au lieudit « En Tourre » cadastré section AW 74, 160 et 128, classé
en zone UX du Plan Local d'Urbanisme en vigueur, approuvé le 29 octobre
2012.

Ce bien relevant du domaine privé de la commune est situé en partie dans la
zone Ri4 du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI).

Sa constructibilité nécessite l'obligation de réaliser les accès et de répondre aux
contraintes imposées par le règlement du PPRI.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux sociétés se sont portées
acquéreuse du terrain, qui a fait l'objet de l'estimation n°216-076V0206-a du
service France Domaine, en vue de la réalisation d'opérations de construction,
aux conditions suivantes :

- **SCI SL 11 représentée par Monsieur Ludovic SOUM**

Emprise foncière : environ 4 398 m² sur une partie des parcelles
cadastrées section AW n° 74 (3 493 m²), 160 (90 m²) et 128 (815 m²),

Prix : 52 440.89 Euros HT – TVA en sus

Projet : construction d'un bâtiment et de ses dépendances (entreprise de
travaux publics)

Servitude : création d'une servitude de 4 mètres en bordure du Tréboul sur une partie des parcelles cadastrées section AW n° 74, 160 et 128, au profit de la Commune, afin de procéder à l'entretien du Canelot (véhicules et piétons)

- **SCI BOGUES représentée par Monsieur Gérard DENJEAN**

Environ 5 082 m² sur une partie des parcelles cadastrées section AW n° 74 (4 500 m²) et 160 (582 m²)

Prix : 67 559.11 Euros HT – TVA en sus

Projet : dans un premier temps, dépôt de vente d'agrégat et dans un deuxième temps, création et gestion d'une déchetterie pour les entreprises du BTP

Accès à la parcelle :

- Acquisition d'une bande de terrain sur la parcelle cadastrée section AW n° 75 appartenant à un propriétaire privé (ou création d'une servitude de passage)
- Création d'une servitude de passage sur une partie des parcelles acquises par la SCI SL 11

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la vente du terrain ne présentant pas d'intérêt particulier pour la Commune, à la SCI SL11 et à la SCI DES BOGUES, selon les modalités définies ci-dessus.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 03 juin 2016,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la vente des parcelles cadastrées section AW n°74 (environ 3 493 m²), 160 (environ 90 m²) et 128 (environ 815 m²) au prix de 52 440.89 Euros HT, au profit de la SCI SL 11 représentée par Monsieur Ludovic SOUM.

APPROUVE la vente des parcelles cadastrées section AW n°74 (environ 4 500 m²) et 160 (environ 582 m²) au prix de 67 559.11 Euros HT, au profit de la SCI BOGUES représentée par Monsieur Gérard DENJEAN.

PRECISE qu'un découpage parcellaire à la charge de la commune déterminera précisément la superficie.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces deux ventes et notamment les actes authentiques par devant notaire.

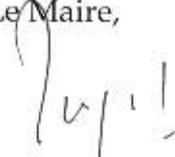
ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 07 juin 2016.

Le Maire,


Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :

13 JUIN 2016
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :

09 JUIN 2016

Par publication le :

14 JUIN 2016
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 09/06/2016
N°011-211100763-20160607-2016-130-DE

Plan de situation – Parcelles AW 74, AW 128 et AW 160

